RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: A3C3DE83-2ECE-881D-8023-77A45F07C798

ROME IMMOBILIER

SAS au capital de 116.000 €

SIEGE SOCIAL :
116, rue de Rome
13006 MARSEILLE

878 889 823 R.C.S. MARSEILLE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 31 AOÛT 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX
ET LE TRENTE ET UN AOÛT
A DIX-HUIT HEURES

La société FORTIA, SARL au capital de 100.000 €, dont le siège social est à MARSEILLE (13006), 116 rue de Rome, immatriculée au RCS de Marseille sous le n° 830 000 923, représentée par son gérant, Monsieur Olivier PICHON,

associée unique de la société ROME IMMOBILIER, possédant l'intégralité des 11.600 actions composant le capital social de la société,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Dissolution anticipée de la société ;
- Nomination d'un Liquidateur et détermination de ses obligations et pouvoirs ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique décide la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour.

La Société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci. Durant cette période, la Dénomination sociale, suivie de la mention « Société en liquidation », ainsi que le nom du Liquidateur devra figurer sur les actes et documents destinés aux tiers.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique nomme en qualité de Liquidateur de la Société, pour la durée de la liquidation, Monsieur Olivier PICHON demeurant à [redacted]

Cette nomination met fin aux fonctions du Président à compter de ce jour.

Le Liquidateur ainsi nommé, devra dans les six mois à compter de ce jour, établir un rapport sur la situation active et passive de la Société, sur la poursuite des opérations de liquidation et sur le délai nécessaire pour les terminer.

Le Liquidateur qui représente la Société pendant le cours de la liquidation est investi des pouvoirs les

Docusign Envelope ID: A3C3DE83-2ECE-881D-8023-77A45F07C798

plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable, payer les créanciers et répartir le solde disponible. Il est expressément autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles, pour les besoins de la liquidation exclusivement.

Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, le Liquidateur devra établir les comptes annuels au vu de l'inventaire qu'il aura dressé des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date et un rapport écrit rendant compte des opérations de liquidation au cours de l'exercice écoulé.

Les comptes annuels et le rapport ci-dessus seront soumis à l'approbation de l'associée unique.

TROISIEME DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, pour effectuer toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent procès-verbal établi et signé après lecture par l'associée unique.

La société FORTIA
Représentée par M. Olivier PICHON

